

Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015

Vœu relatif à l'extension du stade Roland Garros

Présenté par Yves Contassot, Jacques Boutault et les éluEs du groupe écologiste de Paris

Considérant le projet de la Fédération française de tennis d'extension du stade Roland Garros sur l'emprise des Serres d'Auteuil,

Considérant la proposition émise par les associations de défense de l'environnement que l'extension soit effectuée par couverture de l'autoroute A13 plutôt que dans le jardin classé des Serres d'Auteuil,

Considérant le vœu adopté à l'unanimité lors du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 demandant qu'une « étude juridique et financière indépendante menée par un bureau d'études expert » soit menée afin d'examiner la faisabilité de la couverture partielle de l'autoroute A13,

Considérant le rapport commandé par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à des experts du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Considérant certaines conclusions de ce rapport qui estiment :

« le projet alternatif vise une extension en couvrant partiellement l'autoroute A13, techniquement réalisable sans obstacle juridique ».

Considérant que le rapport préconise également « qu'il serait pertinent que les autorités concernées établissent avec les acteurs intéressés un bilan des avantages et inconvénients liés à une utilisation des installations voisines ».

Considérant que le rapport recommande que des études complémentaires soient menées sur l'insertion paysagère et les reports éventuels de circulation pendant le tournoi,

Considérant la recommandation du Président de la République que les propositions alternatives à des grands projets fassent l'objet d'études approfondies avant toute prise de décision,

Considérant par ailleurs l'avis consultatif de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages lors de sa réunion du 15 décembre 2011 adressé par courrier au Préfet de Paris par courrier du 20 mars 2012,

Considérant que dans son avis la CSSPP a donné un avis favorable assorti des réserves sur les points suivants :

- L'exclusion des deux bâtiments en meulière du périmètre de la concession,
- La réduction de l'emprise de la concession temporaire dans la partie nord du jardin japonais,
- L'exclusion du Petit Jean Bouin de la concession des stades Jean Bouin accordée à la FFT,
- L'ouverture au public, hors tournoi, des circulations Nord-Sud à l'intérieur de Roland-Garros, et de la place des Mousquetaires.

Considérant que certaines réserves n'ont pas été levées à ce jour puisqu'elles supposent des avenants aux concessions de Roland Garros et de Jean Bouin,

Sur proposition d'Yves Contassot, Jacques Boutault et du groupe écologiste de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu suivant :

- Qu'avant toute décision concernant l'extension du stade de Roland Garros sur le jardin des Serres d'Auteuil, une étude complémentaire soit menée afin de répondre précisément aux recommandations du rapport des experts du Conseil général de l'environnement et du développement durable,
- Que le cahier des charges de cette étude soit discuté par les présidents de groupe et que les conclusions de cette étude soient discutées en conseil de Paris. Que dans les meilleurs délais des réponses soient apportées sur les réserves pendantes émises par la CSSPP. Qu'en attendant les conclusions de l'étude sur le projet alternatif, aucun avis favorable ne soit donné à la demande de la fédération française de tennis d'implanter un court dans le jardin classé des Serres d'Auteuil.